



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/28

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BERARD Guy

### DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

#### *Engagement du personnel temporaire :*

CATCHPOLE Yann : du 19 mai 2014 au 30 mai 2014

GUITHON Julie : du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 13 juin 2014

MICHEL Martine : du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2014

ROUSSET Sébastien : du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 août 2014

PINATEL Malo : du 23 juin au 04 juillet 2014

*Décision du 30 mai 2014* : commande de deux vitrines d'affichage municipal pour les Aymes et Singuigneret : coût total HT : 722 €

*Décision du 03 juin 2014* : acceptation du devis de l'Office National des Forêts, secteur de l'Oisans, 38520 BOURG D'OISANS, concernant la « construction d'un mur de soutènement gabions bois ». Montant du devis : 1500 € HT.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

